



---

## 76<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3<sup>e</sup> Commission

Point 74 de l'ordre du jour

### **Déclaration générale sur la résolution L.30 « Situation des droits de l'homme des musulmans rohingyas et autres minorités au Myanmar »**

New York, le 17 novembre 2021

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie l'Union Européenne et l'Organisation de la Coopération Islamique pour cette importante résolution que la Suisse co-parraine. Elle reconnaît les nombreux éléments pertinents dans ce texte et elle se félicite de son adoption par consensus pour la première fois.

La Suisse reste alarmée par la prise de pouvoir par les autorités militaires, les violations et abus continus des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire au Myanmar. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'usage excessif de la force et le nombre d'arrestations arbitraires ainsi que celui de personnes déplacées. Il est de la responsabilité de la communauté internationale de répondre à de telles situations, notamment au sein de la Troisième Commission.

Dans ce contexte, nous regrettons que la résolution n'adresse pas davantage les derniers développements et la situation actuelle dans le pays et qu'elle n'aborde pas la situation des droits de l'homme de manière plus complète. Tout en saluant l'accent mis sur les minorités et les Rohingyas, il est crucial de souligner qu'aucune solution durable pour eux n'est envisageable sans un retour du pays à la démocratie.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706  
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, [www.dfae.admin.ch/missny](http://www.dfae.admin.ch/missny)

Monsieur le Président,

La Suisse réitère l'importance du dialogue et de la complémentarité entre l'Envoyé spécial de l'ASEAN pour le Myanmar et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général. Nous regrettons l'absence d'un paragraphe à cet égard dans la résolution.

En outre, nous sommes d'avis que cette résolution limite le mandat de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général. La Suisse considère que ce mandat doit inclure la crise politique actuelle. Dans le cas contraire, la marge de manœuvre de l'Envoyée spéciale sera limitée.

Pour conclure, la Suisse continuera à soutenir les efforts permettant au Myanmar de retrouver la voie de la démocratie et de la réconciliation nationale et apportant une solution durable pour les Rohingya. Une solution pacifique au Myanmar doit passer par le dialogue et être guidée par la volonté et les intérêts de la population ainsi que par le respect des droits de l'homme.

Je vous remercie.